

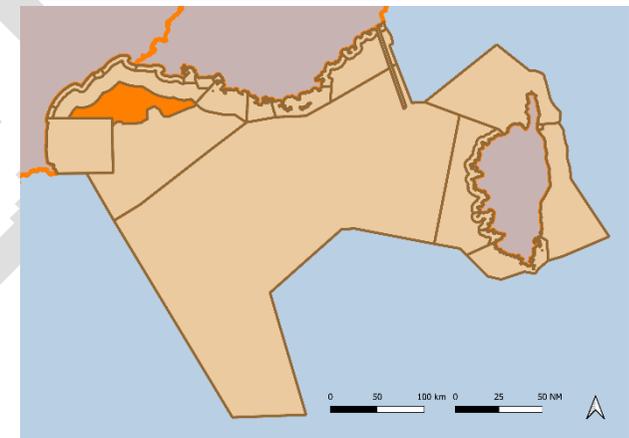
1. Présentation de la zone

Vocation :

En veillant au maintien de l'état de conservation des habitats et des espèces, accompagner le développement de l'éolien offshore flottant et la compatibilité des usages.

La zone couvre environ 3000 km².
La zone est couverte à 96% d'aires marines protégées.
En 2024, la zone n'est pas couverte par des zones de protection forte.

Les conflits d'usages majeurs dans la zone sont en lien avec la présence de pêcheurs, de zones de développement d'éolien flottant et du trafic maritime.



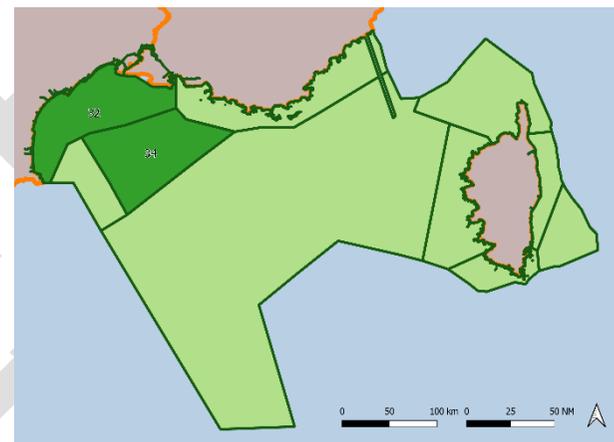
a. Description de la zone

La zone est bordée au Sud-Ouest par le périmètre du parc naturel marin, au Sud par les canyons du plateau du Golfe du Lion et au Nord par la limite des eaux territoriales.

b. Secteur(s) écologiques et masse(s) d'eau associés

Secteurs à enjeux écologiques identifiés :

- Plateau du Golfe du Lion (32)
- Canyons du Golfe du Lion - Centre et Nord-Est (34)



c. Aires marines protégées en présence (au sens de l'article L334-1 du code de l'environnement)

Sites NATURA 2000 – Directive Habitats Faune Flore :

- Grands dauphins du golfe du Lion (FR9712018)

d. Politique des sites et servitudes patrimoniales

e. Dispositif existant

Dispositifs devant être compatibles ou rendus compatibles avec le DSF :

- [SDAGE Rhône-Méditerranée](#)
- [Plan de gestion du Parc naturel marin du Golfe du Lion](#) valant DOCOB des sites Natura 2000 inclus dans son périmètre, et carte des vocations (p 603);

D'autres documents, comme les documents d'objectifs des sites Natura 2000 exclusivement situés dans les espaces marins sous la souveraineté ou la juridiction de l'Etat doivent être compatibles ou rendus compatibles avec le DSF.

D'autres documents, comme les documents d'objectifs des sites Natura 2000 non exclusivement situés dans les espaces marins sous la souveraineté ou la juridiction de l'Etat et les Arrêtés de protection de biotope, doivent prendre en compte le DSF.

f. Autres

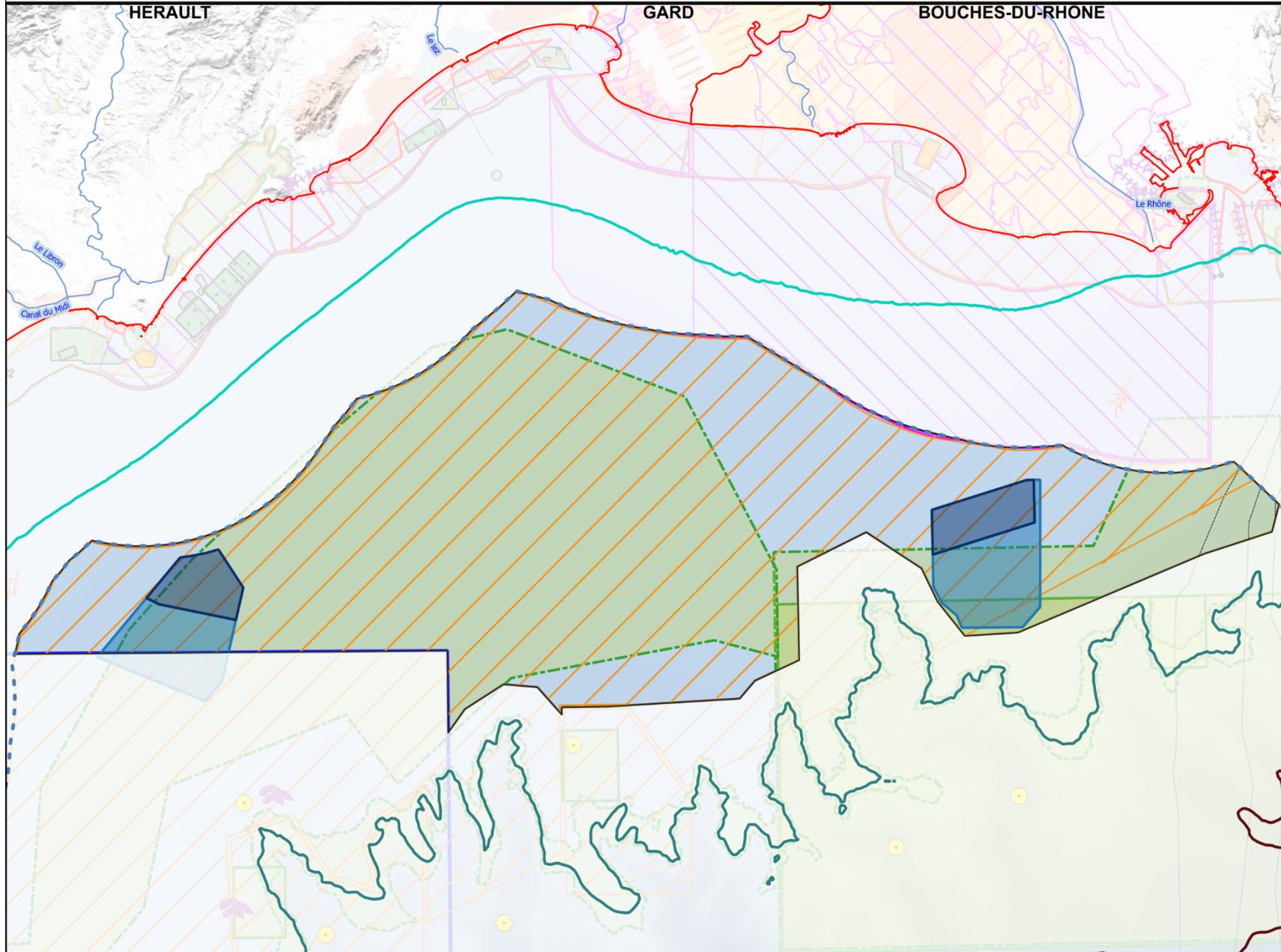
D'autres documents pouvant avoir un volet maritime, parmi lesquels les schémas d'aménagement et de gestion des eaux, sont concernés par cette compatibilité.

Règlementation des pêches :

- Règlement (UE) 2015/2012 du parlement européen et du conseil du 28 octobre 2015 modifiant le règlement UE 1343/2011 concernant certaines dispositions relatives à la pêche dans la zone couverte par l'accord de la CGPM (Commission générale des pêches de Méditerranée),
- Arrêté n°AGRM1936906A du 20 décembre 2019 portant modification de l'arrêté du 28 février 2013 portant adoption d'un plan de gestion pour la pêche professionnelle au chalut en mer Méditerranée par les navires battant pavillon français.
- RÈGLEMENT (UE) 2019/1022 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 20 juin 2019 établissant un plan pluriannuel pour les pêcheries exploitant des stocks démersaux en Méditerranée occidentale et modifiant le règlement (UE) no 508/2014
- Arrêté du 28 décembre 2012 portant création d'une autorisation de pêche pour la pêche professionnelle par les navires battant pavillon français dans la zone de pêche à accès réglementé du golfe du Lion

Autres dispositifs :

Carte de l'existant du plateau du golfe de Lion - Zone Économique Exclusive



Limites administratives

- Limite extérieure de la mer territoriale (12 Nq)
- Limites régionales
- Limites départementales

Aires marines protégées

- ▨ Zones NATURA 2000 - Directive Habitats Faune Flore

Bathymétrie

- Isobathe 50 m
- Isobathe 200 m
- Isobathe 1500 m

Réseaux trophiques

- Principaux fleuves

Éolien en mer

- ▨ Zones de projet éolien (AO6 + extension)

Zones réglementées

- ▨ Arrêtés de réglementation des pêches
 - ▨ Interdiction permanente
 - ▨ Interdiction saisonnière

Interconnexions

- Câbles et conduites sous-marines



2. Synthèse des enjeux

a. Enjeux écologiques présents dans le secteur

Les éléments indiqués ci-dessous résultent d'un travail de synthèse réalisée à partir de l'identification et la hiérarchisation des enjeux écologiques des façades maritimes métropolitaines réalisées dans le cadre du 2nd cycle de la DCSMM par l'OFB en 2024¹. Les enjeux écologiques ont été hiérarchisés selon une méthode multicritère et par secteur écologique. La qualification précisée dans le tableau a été déterminée avec des critères différents selon les enjeux considérés. Quatre niveaux de hiérarchisation d'enjeux ont été définis : majeur, fort, moyen, faible et N.D (non déterminé).

Enjeux écologiques	Description	Qualification	
Conditions hydrographiques, habitats pélagiques et réseaux trophiques	Structures hydrographiques particulières	Upwellings côtiers. Tourbillon récurrent à l'Ouest du golfe du Lion. Tourbillons en limite de plateau.	Fort
	Zone d'interface terre-mer et panache fluviaux	Panaches Fluviaux	Fort
	Les producteurs primaires, secondaires, et les espèces fourrages	Petits pélagiques : Effondrement des biomasses d'anchois & sardines depuis 2009 Zooplancton : shift non expliqué dans les populations zooplanctoniques.	Fort
Habitats benthiques et structures géomorphologiques	Structures géomorphologiques particulières	Dunes hydrauliques du plateau.	Majeur
	Habitats sédimentaires	Fonds détritiques côtiers, large et/ou envasé Fonds détritiques du bord de plateau	Majeur
Zones fonctionnelles de dimension « restreinte » pour les espèces marines	Zones fonctionnelles halieutiques - Frayères	Sprat, chinchard, merlu, dorade royale, bogue, chinchard à queue jaune, églefin, eledone, grondin gris, sole, bar, marbré, rouget de vase, sars, turbot, sardine et anchois	Fort
	Zones fonctionnelles halieutiques - Nourricerie	Sprat, sardine, dorade royale, langoustine, merlu, anguille, bar, sole, eledone, grondin gris, petite roussette, rouget de vase, chinchard commun, anchois et juvéniles de thon rouge	Fort
	Densité maximale et zone fonctionnelle d'oiseaux marins en période inter nuptiale	Densité toutes espèces Secteurs d'alimentation des puffins Yelkouan et de Scopoli Secteurs d'alimentation des puffins de Scopoli	Majeur
	Populations localisées d'invertébrés benthiques protégés et/ou exploités	Grande nacre, Grande cigale & Datte de mer	

¹ Vincent Toison. Identification et hiérarchisation des enjeux écologiques des façades maritimes métropolitaines. OFB. 2024, pp.72.

Enjeux transversaux	Autres cétacés	Grand dauphin en particulier à la côte.	Fort
	Tortues marines	Enjeu transversal : observations en hausse de tortues caouannes en mer. (alimentation, hivernage et zone de ponte en zone côtière)	

b. Enjeux socio-économiques et leurs perspectives d'évolution

Afin d'apporter une cohérence dans l'analyse des enjeux socio-économiques, la nomenclature HILUCS-MSP (Hierarchical INSPIRE Land Use Classification System - adaptée à la planification de l'espace maritime) a été utilisée. Elle assure ainsi une cohérence au niveau européen sur la façon de construire les plans dans un souci d'accroissement de l'interopérabilité et de la coopération. Enfin, elle permet son intégration pour une meilleure diffusion sur le portail EMODNet.

Une description de l'activité présente dans la zone permet de mieux la caractériser, et une qualification est proposée en fonction des connaissances des enjeux présents dans la zone : Majeur, Fort, Moyen, Faible, Inexistant.

Catégorie d'activité maritime	Description	Qualification
Activités de <i>whale watching</i>		Inexistant
Activités militaires (munitions historiques, activités récurrentes, etc.)		
Activités nautiques motorisées (plaisance, jet ski, etc.) dont rejets		
Activités nautiques motorisées - Ancrage/mouillages forains		Inexistant
Activités nautiques non motorisées (voile, paddle, planche à voile, etc.)		Inexistant
Activités sur les plages (baignade, char à voile, etc.)		Inexistant
Agriculture		Inexistant
Aquaculture		Inexistant
Artificialisation - Ouvrages et aménagements côtiers existants (notamment graus)		Inexistant

Catégorie d'activité maritime	Description	Qualification
Câbles dont atterrissage et canalisations (eaux douces)	Des câbles sont présents dans cette zone, et les raccordements des parcs éolien commerciaux pourront traverser également cette la zone	Faible.
Construction navale		Inexistant
Dessalement		Inexistant
Energie marine renouvelable - éolien	Plusieurs zones potentielles pour le développement de l'éolien flottant en Méditerranée ont été identifiées dans la zone au travers de divers démarches de concertation.	Fort
Energie marine renouvelable - Thalassothermie		Inexistant
Pêche à pied		Inexistant
Pêche de loisir		Inexistant
Pêche professionnelle arts dormants	La pêche professionnelle est présente dans cette zone, mais moins que la zone 6.	Fort
Pêche professionnelle arts trainants	Une grande partie de la zone est couverte par le plan de gestion de pêche WestMed, impliquant une fermeture saisonnière, principalement sur les stocks démersaux.	
Plongée sous-marine, <i>snorkelling</i>, apnée (hors ancrage)		Inexistant
Port (militaire, plaisance, commerce, pêche, transport de passagers)		Inexistant
Rechargement de plages		Inexistant
Récifs artificiels		Inexistant
Réseaux urbains - Assainissement non épurés/non collectif/ eaux pluviales		Inexistant
Tourisme côtier		Inexistant
Survol aérien		Inexistant
Transport de passagers / Navettes maritimes		Inexistant
Transport de passagers / Promenade en mer		Inexistant
Transport maritime commerce	Des axes maritimes pour les cargos et tankers sont présents dans la zone, au départ des ports de Port-Vendres, Port-La-Nouvelle et de Sète et également depuis ports de la région PACA à savoir Fos et Marseille avec un axe majeur en direction de Barcelone et du détroit de Gibraltar.	Majeur
Transport maritime passagers croisière	Des axes maritimes pour les passagers sont présents dans la zone, au départ de Sète, et très à la marge de Port-Vendres.	Majeur

c. Enjeux transversaux

Malgré la présence d'une zone au large, différents enjeux existent cependant :

- Enjeu majeur de transformation des paysages, du fait de l'implantation des parcs éoliens en mer :
 - transformation des paysages vus depuis la terre
 - transformation des paysages vus depuis la mer
- Enjeu de composition de ces nouveaux paysages :
 - d'une part, le paysage de jour
 - d'autre part, le paysage de nuit (balisage des éoliennes ; balisage différentiel)

3. Prescriptions ou recommandations

Ecologiques	Prescriptions	Identifier des zones potentielles pour la labellisation en zone de protection forte	Renforcer la réglementation et le contrôle au sein des zones de protection fortes potentielles	Assurer la protection et la gestion des habitats d'intérêt communautaire hors aires marines protégées	
		Maintenir les dunes hydrauliques	Réduire l'impact des activités anthropiques sur la mégafaune marine	Identifier et surveiller les espèces non indigènes	
	Recommandations	Accumuler et capitaliser les connaissances et les données	Prendre en compte les effets cumulés de l'ensemble des activités		
Sites & Paysages	Prescriptions	Préserver les paysages marins, sous-marins et littoraux			
	Recommandations	Maintenir les ambiances naturelles et les éléments paysagers perceptibles au lointain	Optimiser la conception des nouveaux paysages de la mer pour en réduire l'impact		

Risques	Prescriptions	<p>Limiter l'artificialisation des espaces maritimes en lien avec le développement des énergies marines renouvelables</p>	<p>Prévenir et lutter contre l'introduction d'espèces non indigènes</p>	<p>Prévenir et lutter contre les pollutions en mer et sur le littoral</p>	

Socio-économiques	Prescriptions	<p>Favoriser l'implantation de parcs éoliens flottants commerciaux et de leurs raccordements</p>	<p>Soutenir la durabilité et la compétitivité du transport maritime hauturier et des services maritimes</p>	<p>S'engager dans une démarche de certification de qualité respectueuse et responsable pour l'observation des baleines et des dauphins sauvages</p>	<p>Réduire l'impact du trafic maritime sur la biodiversité, particulièrement le risque de collision avec la mégafaune</p>
		<p>Optimiser la pose de câbles en vue de limiter les conflits d'usage et d'éviter les habitats à enjeu fort</p>	<p>Mieux encadrer la pêche de loisir pour réduire ses impacts sur la ressource et les écosystèmes</p>	<p>Accompagner les pêcheurs professionnels dans la préservation des ressources et des écosystèmes</p>	<p>Réduire les pressions de la croisière et du transport de passagers sur les écosystèmes et les paysages</p>
	Recommandations	<p>Organiser et réglementer la pêche professionnelle au sein des parcs éoliens</p>			